

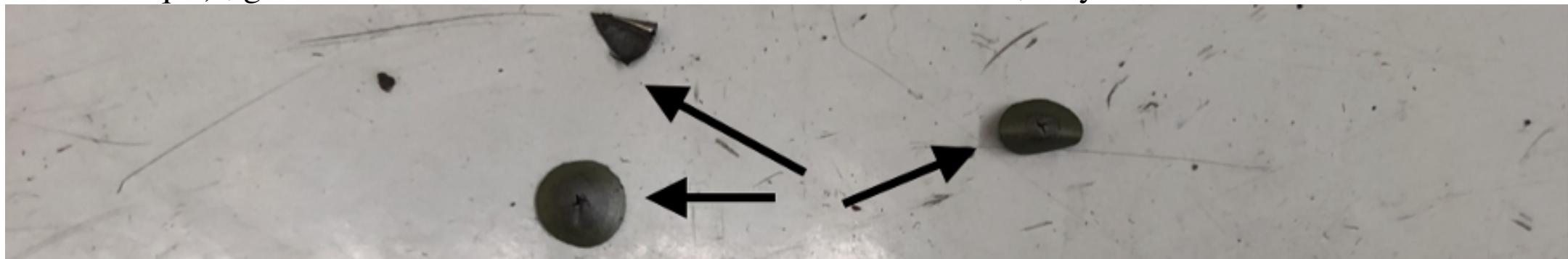
Séminaire EJJE

Quand le risque cancérogène prend son envol : ouvriers et riverains dans l'ombre de l'industrie aéronautique, entre pressions et déni

Novembre 2025 - Capucine MOUROUX / capucine.mouroux@gmail.com

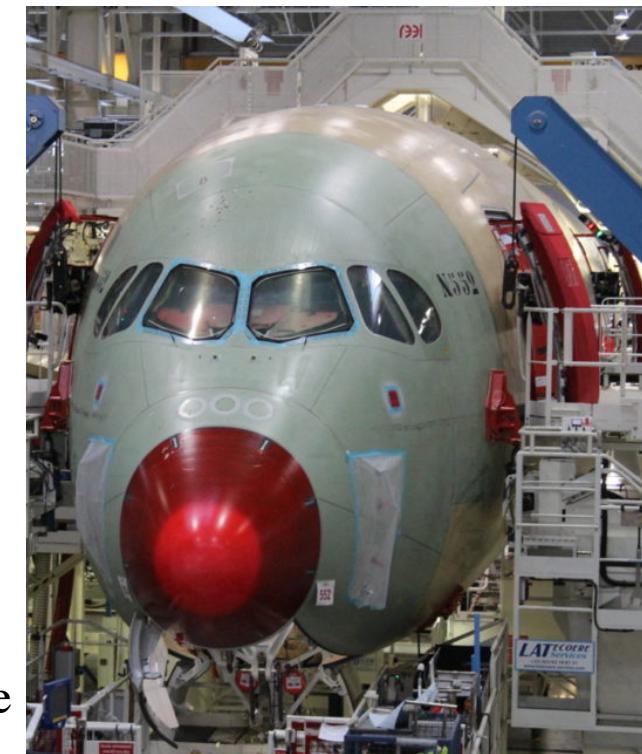
Introduction

- La construction aéronautique : fabrication et montage de pièces stratégiques, assemblage et peinture des avions
- Utilisation de nombreux produits CMR : mastic d'étanchéité, solvants, poussières de Chrome 6 (interdit depuis 2017 par un règlement de l'UE) etc. ; sous-traitance des risques mais encore beaucoup de risques présents chez les donneurs d'ordres
- Étude de cas donneur d'ordre : dans cette entreprise, qui a très bonne réputation, le badge arboré par les travailleur.se.s constitue un véritable signe de distinction (Lapeyre, 2019), y compris parmi les ouvriers et ouvrières (image de marque, conditions salariales, CSE etc.)
- Ces risques sont invisibilisés : des luttes de riverains à Saint-Nazaire ou Montreuil, fermeture d'une usine Safran en 2017, mais on en parle très peu dans la région toulousaine (capitale de l'industrie aéronautique) ; grèves recensées chez les sous-traitants : ATE en 2019, Satys en 2020



Question, hypothèse et méthodologie

- Comment un donneur d'ordre du secteur aéronautique français gère-t-il l'exposition chronique des travailleur.ses, et quels sont les mécanismes d'invisibilisation des effets du travail (Henry, 2017) et quel rôle jouent les associations de riverains sur la publicisation de ces questions de santé ?
- Hypothèse proposée : l'organisation du travail met en danger la santé des travailleur.ses par un déni institutionnalisé, un détournement des obligations réglementaires mais aussi des pressions et la diffusion de fausses informations ; début de coalition entre les associations de riverains et un syndicat
- Méthodologie :
 - **Observation participante *incognito* de 6 mois** (janvier à juin 2024) : formation CPQM + stage sur une ligne de production ; grande importance de cette approche méthodologique pour une telle problématique
 - **70 entretiens** : ouvrier.ères (intérimaires, titulaires, sous-traitants, donneurs d'ordres), ingénieurs/cadres, personnels de santé (médecin du travail, HSE, scientifiques etc.), élus syndicaux.



Revue de la littérature

- Mobilisation amiante années 80-90 par les directions syndicales, elles se sont éloignées de ces questions ; simples négociation des conséquences néfastes du travail et des expositions sur les salarié.es (Goussard, Tiffon, 2017) et craintes à critiquer l'organisation du travail comme origine de ces mises en danger (Bouffartigue, Massot, 2017)
- Sous-représentation de la reconnaissance des maladies professionnelles (Marchand, 2022 ; Henry, 2017) ; 51 000 à 80 000 nouveaux cancers seraient d'origine professionnelle chaque année, quand moins de 1800 sont reconnus comme tel (Sécurité Sociale, 2021), soit moins de 4%
- La gestion des produits dangereux sur postes s'inscrit dans une logique de compromis plutôt que de prévention réelle (Thébaud-Mony, 2008)
- Peu de travail ethnographique sur le « travail réel » au regard de ces questions d'expositions (Goussard, Tiffon, 2017). Les enquêtes en sociologie de la santé au travail ont jusqu'à présent révélé des mécanismes d'invisibilisation des risques par l'employeur : précarisation du travail (Quinlan et Thébaud-Mony, 2015), le non-respect de l'obligation des employeurs d'informer leurs salarié.es sur les risques (Marchand, 2022, p.69), des dynamiques sociales - se sentir collectivement protégé, faire confiance à son employeur - et économiques - les primes et augmentations de salaires acquises par des conditions de travail difficiles (Marchand, 2022) sans toutefois éclairer les **processus de contraintes managériales** associés à ces expositions.

Obligations réglementaires utilisation Chrome 6

Réglementation REACH, cancérogène sans effet de seuil / substance très préoccupante

- Substitution des substances dangereuses
- Identifier les substances et leurs dangers
- Respecter les mesures de gestion des risques : ventilation / captation (EPC), équipements de protection (EPI), limitations d'usages, procédures d'hygiène, mesures de stockage et manipulation.
- Assurer la formation des personnels

Source : ECHA (European Chemicals Agency)



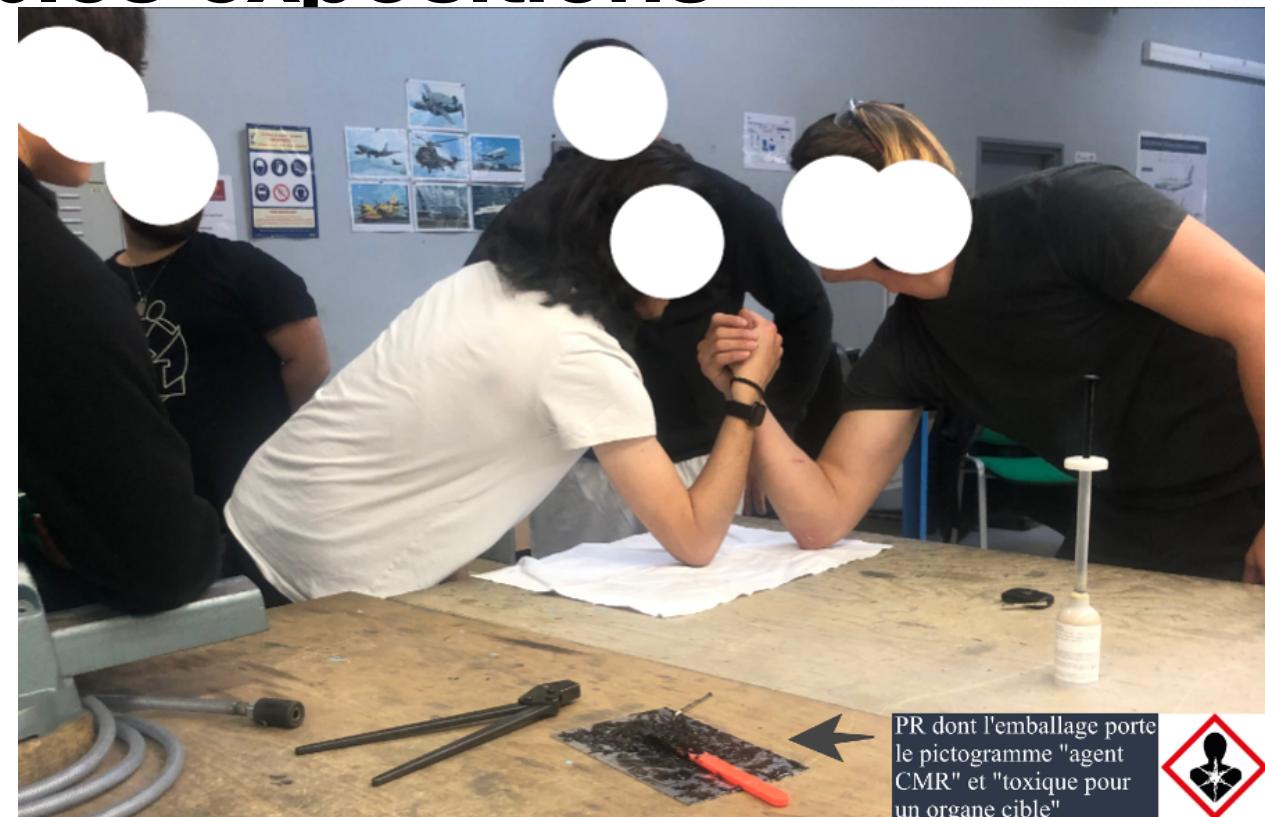
De multiples expositions

Par le faible déploiement des EPC, zoom sur le masque bien que souvent insuffisants face aux risques (Marchand, 2022)

Étude de trois cas : points communs, des expériences en santé au travail, vigilance sur la sécurité — moi via l'observation participante, Merwan par son passé (RQTH), Sohane grâce à une expérience en entreprise familiale avec de nombreuses protections (EPC, EPI).

Description des pressions et dissimulations :

- Observation participante incognito : absence de protection (EPC, ventilation ou masques adéquats) et pressions : « *Pourquoi tu mets un masque ?* » ; « *Il paraît que tu as peur des produits chimiques ?* »



Étude de trois cas

- Merwan : « *Les autres font sans [masque], tu peux le faire* » dixit le manageur ; « *Il n'y a pas de risques* » lui dit la médecine du travail de l'entreprise
- Sohane : refus de lui donner un masque adéquate : « — *Comment les manageurs justifiaient leurs refus ? — Que le masque papier qu'ils me donnaient étaient suffisants pour les poussières* » ; responsabiliser le travailleur « *Du chromate il y en a partout, on ne peut pas prouver que c'est ici* »
=> Une politique d'entreprise défavorable aux EPC et EPI adéquats. Mais pourquoi ?



=> inadaptés au travail réel : incompatibilité avec les autres EPI, chaleur, inconfort ; coût EPC + réorganisation du système de production

MESURES DE PRÉVENTION

 Port obligatoire des vêtements de travail des chaussures de sécurité et des protections auditives



Une adaptation contrainte aux conditions de travail : des mécanismes managériaux à l'oeuvre

- Une importante sélection : turnover (43% des intérimaires ne sont plus là au bout d'un an) ; 3 contrats d'intérim de 6 mois avant qu'un CDI ne soit proposé, la menace du chômage ou l'espoir d'une embauche définitive empêche les futur.es salarié.es de refuser des postes dangereux ou de s'opposer aux pratiques et/ou aux pressions hiérarchiques (Pialoux et Beaud, 1993 ; Frigul, 2015) ; un tri qui s'étend à des facteurs tels que l'anxiété ou la conscience des dangers liés aux produits chimiques.
- La précarité et l'instabilité temporelle amène à s'acculturer rapidement aux codes de l'entreprise (Ghasarian, 2001)
- « *L'embauche se fera sur le savoir-être non plus sur le savoir-faire* » PV CSE, 2023 ; savoir-être valorisé surtout dans les formations de services « *faisant appel à leur initiative et à leur adaptabilité* » (Kergoat, 2006)

Une adaptation contrainte aux conditions de travail : des mécanismes managériaux à l'oeuvre

- La « dichotomie entre accidents du travail et maladies professionnelles reste absolument structurante, non seulement du système d'indemnisation, mais également de la perception commune des questions de santé au travail » (Marichalar, 2014). Accidents du travail versus maladies professionnelles : forte publicisation des risques d'accidents du travail (différences d'affichage), rappels à l'ordre sur le non-port des EPI non-respiratoires

MESURES DE PRÉVENTION

Port obligatoire des vêtements de travail des chaussures de sécurité et des protections auditives

Protections	Mitaines anti-coupures PURETOUGH	Gants anti-coupures STARCUT PLUS	Gants Nitriles TOUCH'N TUFF	Lunettes de sécurité	Visière de protection	Masque de protection	Masque ABP 3M 4277	Aspiration à la source (3) (branchée sur aspirateur)	Manchettes anti-coupures	Bouchons moulés ou casque anti-bruit
<i>Moulage - Démoulage</i> <i>Equipement des mâts</i>	O									O
<i>Toutes opérations à l'intérieur du mât</i>	O		O							C
<i>Perçage - Alésage - Ébavurage - Rivetage - Reprise fraisure - Lamage</i>	O		O							O
<i>Perçage, Alésage en présence d'huile de lubrification (1)</i>	O	O	O				C			O
<i>Opération de contrôle des fixations uniquement (2)</i>	O OU O									O
<i>Soufflage dans zone inaccessible</i>	O		O	O OU O						O
<i>Utilisation de solvant de nettoyage (1)</i>	O	En présence de copeaux	O					Si gêne ressentie		O
<i>Manipulation de produits chimiques liquides</i>			O O					Si gêne ressentie		O
<i>Etanchéité, enrôbage, collage, application anti-corrosif</i>			O O				O			O
<i>Brosse de l'alodine (1) (3)</i>	O O O					C / O (4)	C / O (4)			O
<i>Activité sur pièces peintes : retouche, perçage, métallisation, ajustage, préparation de surface (1) (3)</i>	O O O					O	O			O
<i>Pelage de cales</i>	O									O

(1) Superposer les gants nitriles sur les gants starcut plus
(2) En l'absence de copeaux et sous réserve d'une bonne accessibilité
(3) Nettoyer les outils REACH à la lingette humide avant rangement.
Pour le changement des sacs d'aspirateurs, suivre la procédure définie.
Pour connaître le détail des solutions, se référer à l' ISST-TO-0513.
(4) Obligatoire à partir d'un certain nombre de brossage. Se référer à l'ISST-TO-0513

O : OBLIGATOIR
C : CONSEILLÉ



Une adaptation contrainte aux conditions de travail : des mécanismes managériaux à l'oeuvre



- Formations e-learning (peu de concentration, oubli du contenu etc.)
- Une seule formation sur les produits chimiques, dont une seule mentionne, de manière succincte, les chromates (« Perçage [...] peut provoquer le cancer respiratoire [...] : titane, aluminium, composites, chromates »).
- Responsabilisation individuelle : « *Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous respectez ces réglementations à tout moment [...] En cas de manquement, des mesures disciplinaires peuvent être prises qui, dans les cas extrêmes, peuvent conduire à des poursuites pénales* »

Une adaptation contrainte aux conditions de travail

Conclusion

Ces différentes logiques managériales montrent une articulation d'une « culture de métier » vers une déresponsabilisation de l'entreprise comme l'appellent Boissières et Heldt (2015), en même temps qu'une « culture managériale » où « *il est alors demandé au personnel de se limiter strictement à l'exécution de ces règles de sécurité, en évitant toute initiative considérée comme un risque potentiel d'erreur ou d'écart.* » La coexistence de ces deux cultures, l'une prescrite et l'autre implicite, met en lumière des injonctions contradictoires qui renforcent la dépossession des ressources professionnelles des travailleur.ses (Linhart, 2015), qui l'emporte sur leurs propres intuitions quant aux dangers pesant sur leur santé.

Une exposition accrue des personnels sous-traitants et racisés (Deldrève, Diaw, 2025)

- Sous-traitance des opérations les plus exposantes : mastic d'étanchéité, nettoyage industriel, réparation de pièces peintes
- Nettoyage industriel : aspiration des copeaux et nettoyage du PR avec solvants (CMR). Masque à cartouche que lors des opérations confinées. « *Ce que j'aime pas c'est les produits toxiques qu'on utilise, ça j'aime pas. Parce que des fois avec le masque ça traverse, tu le sens quand t'es dans un endroit confiné, tu fais que tousser, des fois je suis obligé de sortir pour aérer et y retourner [...] Si je leur dis [aux manageurs] que c'est que c'est toxique, ils vont dire d'arrêter ton métier* » nettoyeur industriel, sous-traitance sur FAL
- La sous-traitance de ces tâches connaît une surreprésentation de la main d'oeuvre racisée, parfois étrangère. Plus difficile de faire le lien entre une maladie et les expositions professionnelles (Colombeau, Flécher, Pillon, Veron, Vivès, 2023)

Les associations de riverains : publicisation des rejets de polluants

- Taux de cancers important sur le bassin nazarien
- Procès contre une entreprise sous-traitance de l'aéronautique en 2018, coalition association/syndicat : victoire puis recul, l'entreprise est autorisée à continuer à utiliser les produits
- Obtention d'une étude de zone
 - => publicisation de la problématique du Chrome 6 (articles de presse, études scientifiques etc.)
- Des syndicats du donneur d'ordres plus impliqués sur la santé au travail des travailleur.ses : demandes de carottages, s'opposer au pointage en bleu (le temps d'habillage n'est plus payé, réforme de la convention de la métallurgie), demander plus régulièrement des relevés d'air sur postes : environnementalisme ouvrier
- Un syndicat engagé Toulouse (vs) Saint-Nazaire : CGT première force syndicale du site et luttes des riverains
- Opposition « travail (vs) emploi » : discours et pratiques des directions d'entreprises, repris par certains acteurs hors entreprise

Photo : Association Vivre à Méan Penhoët / <https://vamp-stnaz.org>
/ quartier ouvrier historique de Saint-Nazaire



Conclusion

- L'observation participante *incognito* révèle un « recours à la force » (Trinquet, 1996) pour détourner l'attention des travailleur.ses des dangers toxiques
- De la même manière que les associations de riverains constatent un laisser-faire face aux pollutions industrielles, ce laisser-faire existe aussi concernant la mise en danger des travailleur·se·s au mépris du respect de la réglementation.
- Cela renverse la perspective dominante en sociologie : ce ne sont pas les résistances individuelles, psychologiques ou collectives des salarié.es (déni des salarié·és eux-mêmes) qui déterminent leur exposition, mais plutôt des mécanismes managériaux et des politiques structurelles propres à l'entreprise.
- Dès lors, les travailleur.ses intérimaires et permanent.es se trouvent confronté.es à des dilemmes quotidiens, tels que celui d'accepter de s'exposer à des produits très dangereux sans protection, afin de s'adapter aux pratiques de l'entreprise et de conserver leur emploi (Gollac, Volkoff, 2000)

*« L'usine, la grande usine univers, celle qui respire pour vous.
Il n'y a pas d'autre air que ce qu'elle pompe, rejette.
On est dedans. »*

Leslie, Kaplan, *L'excès d'usine*, P.O.L éditeur, Paris, 2020 (1982), p.10

Merci pour votre attention !